



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 31 janvier 2025 à 9h30 - Salle du Conseil de la
Communauté de Communes Loire Layon Aubance
Thouarcé - BELLEVIGNE-EN-LAYON

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS -

- Collège 1 : des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres - 16 voix délibératives) :

Membres du collège 1								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
1	Région des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Conseiller Régional	Eric	TOURON			X	
2	Région Nouvelle-Aquitaine	Monsieur le Conseiller Régional	Emmanuel	CHARRÉ			X	
3	Conseil Départemental de Maine-et-Loire	Madame la Conseillère Départementale	Brigitte	GUGLIELMI	✓			
4	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Madame la Conseillère Départementale	Claire	PAULIC		X		à P.LAGOGUÉE
5	Etablissement Public Loire	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON			X	
6	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Monsieur	Michel	PONCHANT	✓			
7	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Président	Dominique	PERDRIEU	✓			de E.LEROUX
8	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Jacques	DERVIEUX	✓			
9	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	François	PELLETIER		X		à O.GINESTET
10	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	COCHARD		X		
11	Syndicat Layon Aubance Louets	Madame la Vice-Présidente	Odile	GINESTET	✓			de F.PELLETIER
12	CA Mauges Communauté	Monsieur le Vice-Président	Yannick	BENOIST		X		
13	CC Loire Layon Aubance	Monsieur le Président	Marc	SCHMITTER		X		
14	CA Agglo du Choletais	Monsieur le Vice-Président	Christophe	PIET			X	
15	CU Angers Loire Métropole	Madame la Conseillère Communautaire	Christelle	CAILLEUX	✓			
16	CA Saumur Val de Loire	Monsieur le Vice-Président	Eric	MOUSSERION	✓			
17	CA Bocage Bressuirais	Monsieur le Conseiller Communautaire	Pascal	LAGOGUÉE	✓			De C.PAULIC
18	CC du Thouarsais	Monsieur le Maire délégué de Cersay	Luc-Jean	DUGAS			X	
19	Commune de Bellevigne-en-Layon	Monsieur l'adjoint	Philippe	CESBRON	✓			
20	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Monsieur le conseiller municipal délégué	Vincent	LAVENET		X		
21	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Madame le Maire	Martine	CHAUVIN		X		
22	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur le Maire	Hervé	MARTIN	✓			
23	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Patrice	GRENOUILLEAU	✓			
24	Commune de Doué-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Jacques	CONCHON	✓			
25	Commune de Genneton	Monsieur le conseiller municipal	Dominique	MARY			X	
26	Commune de St Paul-du-Bois	Monsieur le Maire	Olivier	VITRE	✓			
27	Commune de Lys-haut-Layon	Monsieur l'Adjoint	Benoit	PIERROIS		X		
28	Commune de Brissac-Loire-Aubance	Monsieur l'élu	Eric	LEROUX		X		à D.PERDRIEU
29	Commune de Soullaines-sur-Aubance	Monsieur le Maire	Robert	BIAGI		X		
30	Commune de Denée	Monsieur L'Adjoint	Daniel	MAUDET			X	
31	Commune de Blaison-St-Sulpice	Monsieur L'Adjoint	Pierre	BROSSELLIER			X	

- Collège 2 : des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres - 11 voix délibératives) :



Membres du collège 2

	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
32	Fédération de Pêche de Maine et Loire	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
33	Fédération de Pêche des deux-Sèvres	Monsieur	Philippe	COURTIN	✓			
34	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de Maine & Loire	Monsieur le Président	Jacques	DE MAISONNEUVE		X		
35	Association EDEN	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
36	Fédération Viticole Anjou Saumur	Monsieur	Jean-Christian	BONNIN	✓			
37	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	Monsieur	Marin	LASSAU	✓			
38	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI)	Monsieur	Michel	LANGVIN	✓			
39	France Nature Environnement (FNE Anjou)	Monsieur	Yann	NICOLAS	✓			
40	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Loire Anjou)	Monsieur	Hervé	MENARD		X		
41	Association des irrigants Sud Loire Aubance	Monsieur le Président	Thierry	CHAILLOU		X		
42	Association pour la Sauvegarde des rives du Layon moyen et de ses affluents	Monsieur le Président	Pierre	BENEVILLE	✓	X		
43	Association des riverains de l'Aubance	Monsieur le Président	Pierre	CHALOPIN			X	
44	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON49)	Monsieur le Président	Edmond	FROGER			X	
45	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire (CEN)	Monsieur le Président	Alain	LAPLACE	✓			
46	Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	MORON	✓			
47	Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir	Monsieur	Jean	CARTRON	✓			
48	Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne (AAPPBLB)	Monsieur	Alex	FAGAT			X	
49	L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	Monsieur	Matthias	ROHAUT	✓			

UNICEM invité, mais nouvel arrêté de composition de la CLE tenant en compte de leur intégration non effectif.

• Collège 3 : des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (8 membres - 3 voix délibératives) :

Membres du collège 3

	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
49	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire	Représentant					X	
50	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays-de-la-Loire	Représentant	Camille	BURDIN	✓			
51	Préfecture de Maine-et-Loire	Représentant					X	
52	Préfecture des Deux-Sèvres	Représentant					X	
53	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)	Représentant	Pascal	BONIOU		X		à OFB
54	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Pays-de-la-Loire	Représentant	Sophie	DURANDEAU-LAFFARGUE		X		
55	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Représentant	Laurent	GUILLAUD	✓			de l'AELB
56	Direction Départementale des Territoires (DDT) de Maine-et-Loire	Représentant	Marc	ANDRÉ		X		

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline DELAUNAY, Animatrice SAGE-CLE,
- Mme Marie JONCHERAY, Chargée de Projet « Environnement »,



Autres :

- M. Guillaume DELAUNAY, Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

30 membres présents ou représentés sur les 56 membres de la Commission Locale de l'Eau sont comptabilisés.

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 janvier à 9h30, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis en présentiel à la salle du Conseil, à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, à Thouarcé commune de BELLEVIGNE EN LAYON sur invitation du Président de la CLE, adressée par courrier électronique le 20 décembre 2024 puis le 17 janvier 2025.

La séance a été ouverte à 9h30 par M. DERVIEUX, Président de la Commission Locale de l'Eau. Il indique que les membres excusés ne seront pas lus individuellement mais affichés à l'écran et annonce l'ordre du jour.

M. DERVIEUX informe l'assemblée que la réunion de la Commission Locale de l'Eau est enregistrée afin de faciliter l'élaboration du compte-rendu. Aucune objection n'est formulée.

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu de la CLE du 11/10/2024,
- 2) Sujet d'actualité : courrier du Préfet,
- 3) Information avis de CLE 2024,
- 4) Présentation de l'Accord de Territoire 2025-2027,
- 5) Présentation projets zonages Ramsar,
- 6) Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne,
- 7) Nouveau décret sur les SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau).

1) Validation du compte-rendu de la CLE du 11/10/2024

Le compte-rendu est soumis aux membres de la Commission Locale de l'Eau (document envoyé le 24/01/2025 par courrier électronique).

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

La validation de ce compte-rendu confirmait l'entrée de l'UNICEM dans la CLE, ce compte-rendu sera envoyé à la Préfecture pour rédaction du nouvel arrêté de la CLE.

2) Sujet d'actualité : courrier du Préfet

M. PERDRIEU président du syndicat LAL évoque le courrier de réponse du Préfet concernant les interrogations du syndicat et du CoPIL PTGE au sujet des études complémentaires à réaliser pour finaliser l'étude HMUC. Il rappelle qu'il y a 5 études complémentaires à réaliser afin de bénéficier de financement pour les actions PTGE. Le montant de ces études est estimé entre 200 000€ et 300 000€, elles ne sont pas toutes obligatoires.

Ces études sont financées entre 50 et 60 % par l'AELB, il y aura la Région et le reste à charge du syndicat via les cotisations des différents EPCI.

Lors du CoPIL PTGE du 7 mars prochain, les 5 études complémentaires seront proposées aux membres du CoPIL, il informe que ces études sont nécessaires pour l'intérêt du territoire.

Il rappelle que les fonds qui iront pour les études seront des financements en moins pour les travaux, cœur de métier du syndicat.



M. LANGEVIN de la CCI demande ce qui se passera si on ne fait pas ses études ?

Il lui est répondu que ces études sont nécessaires pour avoir des financements à terme pour les actions du PTGE.

M. CARTRON UFC que Choisir demande qu'elle est la pertinence de ces études ? sont-elles vraiment nécessaires ?

M. DERVIEUX rappelle qu'à l'heure actuelle les agents étudient le contenu des études leur montant, le détail de ces études sera présenté lors du prochain CoPIL puis à la CLE du mois d'avril pour décision définitive.

Les thématiques de ces études sont :

- Etudier les volumes disponibles hivernaux possibles dans le cadre d'une irrigation collective et non individuelle.
- Obtenir le débit biologique/écologique de l'ensemble des masses d'eau du territoire pour permettre de savoir ce qu'il doit rester aux milieux aquatiques avant les usages.
- Identifier les volumes prélevables en période de basses eaux : Quantifier l'été qu'elles sont les quantités d'eau prélevables, pour les usages d'abreuvement du bétail par exemple.
- Concernant l'irrigation collective, le Préfet veut aller vers une irrigation collective en OUGC et non en mandataire.

M. PERDRIEAU président du syndicat LAL complète les propos de M. DERVIEUX en ajoutant que ces études concernent aussi :

- l'acquisition de connaissances sur le sous-sol (disponibilité de l'eau)
- l'étude des impacts socio-économiques sur le territoire.

Ces études vont probablement durer entre 2 et 3 ans, selon l'avancement. Mais des actions sans regret sont déjà réalisées dans l'attente.

3) Information avis de CLE 2024

Pas de remarques particulières à ce sujet.

Pour rappel, les règles de fonctionnement de la CLE prévoient que le bureau de la CLE ait délégation pour étudier et formuler les avis.

4) Présentation de l'Accord de Territoire 2025-2027 par M. PERDRIEAU président du syndicat LAL et M. DERVIEUX président de la CLE et 1^{er} vice-président du syndicat LAL.

Rappel : Etat des lieux des masses d'eau

Concernant l'état des lieux des masses d'eau, un nouvel état est en cours, avec une tendance au déclassement des masses d'eau.

M. MOUSSERION élu, regrette qu'il y ait un état des masses d'eau qui ne s'améliore pas, malgré des financements importants, comment pouvons-nous communiquer différemment et valoriser les actions menées ?

M. PERDRIEAU confirme que cela est décourageant de voir les cartes qui s'assombrissent et s'interroge sur les critères choisis pour classer les masses d'eau, à titre d'exemple un poisson inexistant depuis de nombreuses années est toujours pris en compte dans les paramètres.

Il indique qu'il va proposer ce sujet à la prochaine réunion des présidents de CLE et SAGE voisins.

M. LANGEVIN de la CCI constate de nombreux investissements depuis qu'il est là et il demande comment on peut expliquer tout cela aux entreprises et autres instances, comment peut-on justifier les moyens déployés et l'absence d'amélioration ?



M. NICOLAS de la FNE rappelle que les critères ont été mis en point depuis les années 2000, ce sont les mêmes pour toute la France et d'autres territoires arrivent à avoir des masses d'eau en bon état. Il rappelle qu'il est très facile de dégrader un milieu mais très difficile de le remettre en état.

M. COURTIN de la fédération de pêche du 79, informe qu'une étude de l'association WWF sur l'état des cours d'eau en France vient de sortir et confirme ces résultats. En effet, malgré des investissements très importants, il n'est pas constaté une amélioration générale de la qualité des cours d'eau. Ce rapport indique, que l'état des masses d'eau serait lié à un choix sociétal de production, que la dégradation des cours d'eau a commencé avec le remembrement dans les années 1970, et qu'il serait illusoire de croire que l'on pourrait améliorer la qualité, la maintenir serait déjà bien.

Lien vers cette étude :

<https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/un-nouveau-rapport-du-wwf-france-alerte-sur-le-declin-de-la-biodiversite-dans-les-rivieres>

Plusieurs membres de la CLE aimeraient que les investissements et travaux menés soient valorisés en termes de communication.

M. MICOL de la Fédération viticole Anjou Saumur rappelle que l'on veut aller vite mais que la nature a besoin de temps, ce n'est pas parce que l'on a mis de l'argent que cela va être bon, il insiste sur le fait que la nature a besoin de temps. Il rappelle que l'agriculture a évolué et que cela a eu du bon aussi notamment pour les conditions de travail des paysans.

M. PONCHANT du PNRLAT rappelle que des années de sécheresses peuvent vraiment déclasser les masses d'eau, si les analyses ont été réalisées ces années-là.

M. VITRE élu, informe que les micropolluants vont être pris en compte au niveau des stations d'épuration, ce qui fait que des sites conformes aujourd'hui ne le seront plus demain ce qui sera très pénalisant.

M. DERVIEUX conclut que si l'on était aussi strict envers l'eau potable on ne pourrait plus la boire aujourd'hui.

Approche financière : slide 8

M. CESBRON élu constate que le prix pour 1€ d'étude/d'animation on est entre 1€ et 2€ de travaux, c'est une généralité ?

Il lui est répondu que oui c'est la proportion actuelle.

M. LANGEVIN de la CCI demande si les financements de la Région sont menacés ?

Mme JONCHERAY chargée de projet environnement au SLAL répond qu'à ce jour, il n'y a pas de coupe sur le budget eau, mais que la signature se fera en juin 2025. Donc d'ici cette confirmation, un doute reste existant.

M. LANGEVIN de la CCI indique que « Les victimes de réduction » ont déjà eu des courriers d'information en fin d'année.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des Rives du Layon moyen et de ses affluents rappelle que le financeur principal de base est le contribuable (qu'on l'appelle la Région, Etat...).

Les financeurs : slide 10

M. MOUSSERION souligne la participation financière importante des autres financeurs, et notamment



de la fédération de pêche, s'élevant à 11% du budget global soit 600 000 €.

Il lui est précisé que ce pourcentage ne concerne pas seulement la fédération de pêche mais l'ensemble des autres financeurs (CA49, CIVAM, GABB Anjou, BRGM, CPIE LA, CUMA, PNR LAT, Actis environnement, Fédération de pêche, CEN PDL), et pour toutes actions confondues du programme d'actions 2025-2027.

-Les volets thématiques :

Mme GUGLIELMI élue demande comment sont financées les haies ? il lui est répondu qu'elles sont financées à 80% par les subventions et à 20 % par le contribuable, toutefois sur les têtes de bassins versants prioritaires, les 20 % restants sont financés par le SLAL. Les coûts pour le syndicat sont ceux liés à l'animation telle que l'organisation des journées techniques.

M. MOUSSERION s'interroge sur l'action des zones humides concernant la maîtrise foncière, est ce que l'on peut restaurer sur des propriétés privées.

Il lui est répondu que le SLAL n'a pas de politique d'acquisition foncière de parcelles en zones humides. La démarche de restauration de zones humides sur des propriétés privées est identique à celle engagée lors de travaux sur cours d'eau. Le propriétaire doit donner son accord pour la restauration, puis signera une convention avec le SLAL, l'engageant sur du long terme, à ne pas détériorer les travaux effectués sur la zone humide.

Le CEN Pays de la Loire développe, quant à lui, une stratégie foncière, avec plusieurs modes d'actions possibles :

- acquisition en pleine propriété (sous réserve d'accord du propriétaire, travail avec la SAFER)
- convention avec des propriétaires durées différentes selon le contexte (Obligations réelles environnementales (ORE), baux environnementaux...).

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des Rives du Layon moyen et de ses affluents indique que compte tenu du contexte actuel économique, qui ne va pas s'améliorer, il serait intéressant de faire le bilan de ce qui a été fait, les points positifs et peut être de moins se précipiter sur des renaturations de grande ampleur.

M. DERVIEUX Président rappelle qu'un bilan est toujours fait à chaque fin de contrat, il rappelle aussi qu'une durée de travaux c'est long entre 2 et 3 ans avec la phase d'étude, l'accord avec les propriétaires.

Concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE), M. MOUSSERION élu demande si l'on cible certaines espèces ou si l'on va un peu sur toutes les espèces ?

Mme JONCHERAY chargée de projet environnement au SLAL rappelle que le programme d'actions constitue 14 actions, plutôt ciblées sur la prévention que sur du curatif. L'objectif est surtout de suivre les nouvelles EEE qui arrivent sur le territoire une action est menée sur ce point avec le conservatoire d'espaces naturel des Pays de Loire, pour les espèces déjà très présentes, il est déjà trop tard.

M. DERVIEUX président rappelle que la fédération de pêche 49 propose une conférence sur les EEE le vendredi soir 7 février à 18h30 dans les locaux de la fédération de pêche (sur inscription).

M. MERLIN de la fédération de pêche 49 confirme cela et rappelle qu'il suit aussi une étude sur le xénope (amphibien).

M. MOUSSERION élu, demande comment l'observatoire thermique est déployé sur le territoire ? M. MERLIN de la fédération de pêche 49 informe que c'est un début que tout n'est pas bien défini.

M. MOUSSERION élu, informe que sur SAUMUR VAL DE LOIRE, cette action a aussi été mise en place, les sondes sont mises avant et après les travaux (les 2 premières sondes ont été volées). Les résultats permettent d'orienter d'autres travaux.



Les moyens humains : slide 25

M. PERDRIEAU élu évoque les moyens humains, il alerte que si demain il y a des financements qui s'arrêtent le syndicat sera contraint de mettre fin à des contrats à durée déterminée.

Echanges libres

M. CARTRON de l'UFC QUE CHOISIR, souhaiterait voir des indicateurs positifs de toutes ces actions. Dans la lettre de l'eau, il ressent que tout ira bien demain, alors que les différents éléments sont plutôt négatifs. Il est sûr de l'incompréhension vis-à-vis de la communication réalisée et du constat des résultats.

Mme JONCHERAY chargée de projet environnement au SLAL indique que toutes les actions ont des indicateurs de réalisation, mais qu'il est plus difficile d'avoir des indicateurs de résultats (est ce que l'action a été efficace ?). Pour le génie écologique, il est difficile d'avoir des indicateurs, il manque aussi de bibliographie.

Eric MOUSSERION élu souhaite évoquer les travaux sur cours d'eau, il indique qu'il n'est pas un adepte de la suppression définitive des ouvrages et qu'il faudrait pouvoir réaliser des ouvrages réversibles.

M. GUILLAUD de l'OFB, indique qu'il est aujourd'hui représentant de l'AELB (pouvoir). Il évoque un avis personnel, un cours d'eau recalibré ne se remet jamais en état, une pollution peut se réparer. Un cours d'eau comme le Layon qui a été très recalibré, mettra des années et des années à s'améliorer. Concernant l'AELB, il indique qu'elle ne donne pas d'avis car c'est un outil de l'AELB, mais elle encourage fortement l'assemblée à mettre en place le programme d'actions.

M. DERVIEUX président demande si la CLE valide l'accord de territoire, la réponse est oui à l'unanimité des membres présents.

5) Présentation projets zonages Ramsar (par Guillaume DELAUNAY du PNRLAT)

M. GUILLAUD de l'OFB demande s'il rencontre quelqu'un sur le terrain et qui lui dit que cela est classé Ramsar que peut-il lui répondre ?

M. DELAUNAY rappelle qu'il s'agit d'une labellisation que ce n'est pas réglementaire, que cela n'est donc pas une contrainte. Les « contraintes » viennent déjà du classement Natura 2000.

Concernant les financements, à ce jour il s'agit de financement propre, il n'est pas attendu de financements particuliers, mais il est à espérer que si les financements venaient à être réduits pour NATURA 2000, le classement Ramsar pourrait peut-être jouer en faveur de nouveaux financements.

Mme GUGLIELMI élue demande quel est l'intérêt d'avoir cette classification, elle indique qu'il s'agit probablement d'un atout d'attractivité, touristique. Il lui est répondu que c'est une reconnaissance mondiale, concernant l'attractivité cela est mal mesuré à ce jour mais on peut faire le parallèle avec la reconnaissance UNESCO cela a pris de l'importance avec le temps.

M. MORON de la LPO, s'interroge concernant les soutiens des communes, des collectivités à ce projet ou en est-on ?

M. DELAUNAY du PNRLAT réponds que la candidature sera déposée prochainement, 120 signatures sont attendues, la candidature sera envoyée de façon partielle et les lettres de soutien des structures manquantes seront rajoutées au fur et à mesure. La date finale pour candidater est le 03/04/2025.



M. MOUSSERION élu, s'inquiète car il n'a jamais vu de nouvelles réglementations, ne pas apporter de contraintes. Il s'interroge également sur les communes qui font parties du zonage Ramsar mais ne sont pas dans le PNRLAT, cas de Distré.

M.DELAUNAY du PNRLAT rappelle que les contraintes réglementaires de ce territoire sont liées à l'existence du site Natura 2000, du droit sur l'eau...

Le zonage RAMSAR est un Label qui n'apporte pas de réglementations supplémentaires. En revanche, il est probable que ce zonage favorise la priorisation de subvention pour le développement d'actions (non réglementaires) en faveur des zones humides.

Par ailleurs, il rappelle que le périmètre proposé à la candidature RAMSAR est celui des sites Natura 2000. En conséquence, le territoire ciblé concerne des communes en dehors du périmètre du PNRLAT. Distré et Les Ponts-de-cé en sont des exemples. Le PNRLAT peut porter cette candidature, en dehors de son périmètre, au titre d'animateur de site Natura 2000

M. DERVIEUX élu demande si la CLE est favorable à donner son soutien à ce projet de labellisation, la réponse est oui à l'unanimité des membres présents.

6) Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne

Echanges des membres de la CLE :

Concernant la lutte antigel par aspersion, le SDAGE actuel autorise des prélèvements pour cet usage en période d'étiage au même titre que l'eau potable. M. GUILLAUD de l'OFB demande que cette considération soit revue lors du prochain SDAGE.

M. MICOL de la Fédération viticole Anjou Saumur indique que l'été, il est interdit d'irriguer la vigne actuellement et qu'il n'y a pas de prélèvements réalisés à cette période. Concernant la lutte antigel, il rappelle que ce n'est pas la technique la plus retenue sur le territoire et qu'elle ne tend pas à se développer.

M. GUILLAUD de l'OFB confirme qu'il s'agit de l'écriture actuelle du SDAGE et que cela devra être modifié, il ne parlait pas de réalité opérationnelle.

M. PONCHANT du PNRLAT indique que les enjeux c'est une belle liste mais qu'il faudra voir les moyens et actions derrière.

M. CONCHON élu à deux réflexions, il indique que tout le monde peut répondre mais que cela est difficile de le faire, il pense notamment aux particuliers. Deuxièmement, concernant la gouvernance, il est choisi le bassin versant, il aurait préféré que l'on descende au niveau du sous bassin-versant et non du bassin versant.

Avis de la CLE : ENJEUX DU SDAGE

Les membres de la CLE émettent un avis favorable sur les enjeux du SDAGE, les remarques sur 3 pistes d'actions seront retranscrites (1 remarque sur une piste d'action de l'enjeu 4 et 2 remarques sur 2 pistes d'action de l'enjeu 5).

Remarques qui seront retranscrites :

- Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau.
 - o 4.2 Renforcer la préservation des fonctionnalités des écosystèmes, levier indispensable pour faire face au changement climatique et accompagner les activités anthropiques :

- Dernier point : Accélérer la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature, en favorisant l'accès aux parcelles.

Proposition CLE : si la question porte sur la maîtrise foncière, il faudrait préciser



qu'il est nécessaire de mettre en place de nouveaux outils de maîtrise foncière pour faciliter l'acquisition des parcelles.

- Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
 - o 5.1 Penser et mettre en œuvre la sobriété comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale
Proposition CLE : Seuls l'agriculture et le tourisme sont visés dans cette action, il est proposé d'évoquer l'ensemble des acteurs y compris les particuliers, les collectivités et les entreprises/industriels.
 - o 5.2 Améliorer la gestion équilibrée et durable de la ressource entre les besoins des milieux et les usagers en périodes de basses eaux (été et printemps)
Proposition CLE : A voir s'il s'agit d'un enjeu ou plutôt d'une déclinaison dans le SDAGE. Concernant la lutte anti-gel par aspersion d'eau pour un usage viticole ou agricole, cet usage est actuellement considéré dans le SDAGE de la même façon que l'alimentation en eau potable ou la sécurité civile. La lutte anti-gel par aspersion viticole pourrait devenir un usage fréquent sur certains secteurs. Il est demandé que le futur SDAGE encadre mieux ces prélèvements d'eau, à minima en limitant les prélèvements en période estivale.

Avis de la CLE : ENJEUX SUR LE RISQUE INONDATION

Il n'y a pas de remarques sur les enjeux sur le risque inondation, les membres de la CLE émettent un avis favorable sur cette consultation.

7) Nouveau décret sur les SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau), présenté par Camille BURDIN DREAL des Pays de Loire

Concernant la dynamique interne de la CLE :

- *Le vote en CLE :*
- *Les membres de la CLE peuvent porter le mandat de deux absents de leur collègue, procédure de remplacement d'un membre en cas d'absences répétées ;*

Pour la procédure de remplacement, les membres de la CLE ne sont pas favorables à instaurer ce type de règle.

Cette question sera soumise pour avis aux membres de la CLE lors de la révision des règles de fonctionnement pour intégrer les 2 mandats possibles par membres (le décret permet de faire appliquer directement les 2 mandats possibles, mais il faut le formaliser dans les règles de fonctionnement).

M. DERVIEUX Président, s'interroge concernant l'intégration du périmètre de la zone blanche, nouvellement intégré au syndicat, quel type de procédure faudra t'il faire. Il lui est répondu qu'il faudra faire une révision totale.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DERVIEUX Président clos la réunion à 11h50, il indique les deux prochaines dates à venir :

- CoPil PTGE : 7 mars 2025
- Commission Locale de l'Eau : 4 avril 2025

